



Message de la Fédération Nationale de la Libre Pensée à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Crémation 2026

La **Libre Pensée** dénonce les projets législatifs mettant en péril la liberté de conscience, **la Liberté d'expression et la Liberté d'association**, qui sont actuellement programmés : un projet de loi évoqué par le ministre de l'Intérieur est en préparation, qui, selon sa propre expression, vise à « durcir » la *loi Séparatisme* de 2021, laquelle a pourtant déjà, il est utile de le mentionner, fait flamber le nombre des dissolutions d'associations (sur 154 dissolutions d'associations en 90 ans, près d'un tiers, soit 47, ont eu lieu durant les 9 années de la présidence d'**Emmanuel Macron**).

Dans ce contexte, le mouvement citoyen oppose une résistance louable à la pression qui s'exerce sur lui : la *loi Yadan* a dû être, au moins dans un premier temps, retirée, les manifestations de soutien au **Peuple palestinien** perdurent, l'hostilité, notamment de la jeunesse, à la propagande guerrière est manifeste, les mouvements des secteurs de la santé et de l'enseignement, bien que localement circonscrits, sont fréquents et déterminés.

La fermeté de nos Associations sur leurs finalités respectives et sur leurs engagements communs sont des points d'appui essentiels pour cette Résistance citoyenne.

Le récent épisode du combat pour le Droit à Mourir dans la Dignité est une illustration de ce que nous pouvons accomplir ensemble : bien que le Sénat ait décidé de jouer le rôle de barrière ultime de la Réaction, un pas a été franchi avec le vote à l'Assemblée Nationale d'une loi, certes perfectible, mais reconnaissant le principe que nous défendons.

Et le débat a mis en exergue une évolution irréversible et constante, chez nos concitoyens, depuis maintenant des décennies : la progression constante de l'aspiration au Libre arbitre, vis-à-vis de tous les interdits dictés par les dogmes, quels qu'ils soient. En 2012, 58 % étaient favorables à l'euthanasie (enquête TNS-SOFRES) un chiffre qui grimpe à 83 % en 2023 (enquête Cluster17).

C'est du reste cette évolution vers des comportements de plus en plus conformes à votre objet social, le **Droit à la Liberté de ses funérailles**, qui a conduit votre association à infléchir son axe d'intervention, qui, si nous interprétons correctement les choses, se focalise à présent sur le soutien pratique à la possibilité pour tous ceux qui le souhaitent de faire respecter leur volonté.

Nous vous souhaitons tout le succès possible dans ce combat qui nous est cher, car nous considérons que la liberté de conscience est indissociable de la **Liberté de disposer de son corps lors de sa fin de vie**.

Pour la Fédération nationale de la Libre Pensée :
Bruno N'Diaye, Trésorier national